

*Modification du Règlement Agility à compter du 1er
Janvier 2018*

Horaires des entrainements :

Le samedi :

*De 14h à 15h pour la section débutante dite de 1^{er} degré
A partir de 15h pour la section compétition dite de 2 & 3^{ème} degré*

Le dimanche :

*De 09h à 10h pour la section loisir
A partir de 10h pour l'ensemble des sections (Grade 1,2 et 3)*

Organisation

L'accès à la section compétition est ouvert exclusivement aux personnes désirant s'investir dans la cynophilie et participer activement à des concours.

Sans participation à des concours, l'adhérent sera immédiatement placé dans la section loisir.

Le niveau du chien et du maître doit être en adéquation avec la discipline pratiquée (un test de niveau peut être proposé au candidat éventuel en vue d'une intégration dans la section compétition).

Tout retard ou absence devra préalablement être signalé au moniteur de la section pour des raisons d'éthique et de respect envers son entraîneur et son équipe.

Les compétiteurs souhaitant participer à des manifestations autres organisés par la Société Centrale Canine (Avallon Cup, World Cup, Breitz Cup,.....) devront par courtoisie prévenir le Responsable Agility.

Pour rappel merci de prévenir le Responsable lors d'une inscription à un concours organisé par la SCC pour validation.

Section d'entraînement

Sauf autorisation expresse du Président ou Responsable Agility, l'accès au terrain d'entraînement n'est autorisé que sous l'autorité d'un moniteur diplômé.

RAPPEL :

Le terrain n'est pas à disposition pour détendre son chien même en fin de séance, il s'agit d'un terrain d'entraînement.

Les chiens sont admis à l'intérieur du terrain en laisse ou en cage, aucun chien ne sera admis en liberté sur le terrain.

Les horaires sont définis en fonction des disciplines. Ces horaires sont inscrits sur le tableau d'affichage du club au niveau de la buvette, ainsi que sur le portail du terrain.

Les agilitistes venant au club, devront respecter les horaires, et arriver préalablement à ceux-ci afin de détendre leurs chiens et de mettre l'atelier ou le parcours en place avec le moniteur. En cas de retard, ils devront attendre l'autorisation de l'éducateur canin pour intégrer une séance en cours.

Aucun membre n'est autorisé à faire travailler une personne extérieure au club sur le terrain, sans l'autorisation du président ou du responsable agility.

Le conducteur qui travaillerait son chien sans la présence d'un éducateur, engagerait sa responsabilité en cas d'accident qui pourrait survenir et en aucun cas celle du club.

Les chiens blessés ou malades, ainsi que les chiennes sous l'influence de leur chaleur ne sont pas admis dans les séances d'entraînement.

Tout cas de maladie contagieuse contractée par un animal, doit être impérativement signalé au président ou à tout membre de l'encadrement.

Pour faciliter l'apprentissage de l'éducation canine, les adhérents doivent posséder un matériel adéquat conseillé par les moniteurs (jogging, chaussures, friandises, jouets, sac de ramasse déjection, gamelle et eau).

Afin d'améliorer le travail des chiens, des groupes de niveaux seront mis en place sur divers ateliers. Des tests de passage de groupes seront organisés régulièrement.

Toutes personnes disposants d'un chien débutant « dit » de Grade 1 ne pourront effectuer que des ateliers, les chiens de Grade 2 et 3 pourront faire des parcours en fonction du cours du moniteur.

Tout changement de niveau doit être soumis à l'approbation du Responsable Agility, sur proposition préalable du moniteur.

Les membres de la section agility du club s'obligent à connaître le présent règlement, à le respecter, mais aussi à observer les règles d'entraide et de courtoisie qui président aux rapports des sociétaires entre eux. Ils ne doivent pas émettre de critiques qui ne soient assorties de propositions constructives.

Tout manquement grave à ce présent règlement, de même que toute indiscipline envers les moniteurs, pourront sur décision du comité, faire l'objet d'une instruction disciplinaire.